



Les feuilles mortes de l'arbre du voisin ne constituent pas un trouble anormal du voisinage

publié le **01/02/2013**, vu **1804 fois**, Auteur : [Maître Caroline YADAN PESAH](#)

La présence massive de feuilles mortes dans la cour et dans le jardin d'un propriétaire ne suffit pas, en l'absence de répétition anormale des nettoyages engendrés à sa charge, à caractériser un trouble anormal du voisinage.

CA Nancy 2e ch. civ. 15 novembre 2012 n° 12-00570, SCI Les Zelles c/ Filliol

La présence massive de feuilles mortes dans la cour et dans le jardin d'un propriétaire ne suffit pas, en l'absence de répétition anormale des nettoyages engendrés à sa charge, à caractériser un trouble anormal du voisinage, et cet inconvénient est considéré comme un trouble inclus dans ce qu'il est coutumier de supporter entre voisins dans un environnement champêtre et rural.